

**COMMUNE DE
TANINGES**



74440 TANINGES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 2 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 23

Nombre de membres en exercice: 23

Nombre de membres présents: 17

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Gisèle TRIPOZ, Gaëlle MOGENIER adjointes, René AMOUDRUZ, François CARILLO, Fernand DESCHAMPS adjoints, Mr André POLLET-VILLARD, conseiller délégué, Mmes Carine BIGOT, Marie COQUILLEAU, Aurélie BONNET, Mrs Yannick CHARVET, Christian ANTHONIOZ, Henri CHARLES, Laurent PERRIER, Cédric BUFFET, Thibault HENRIOUD, Jonas CHEREAU

POUVOIRS : Esther ALTENA pour Henri CHARLES, Alain CONSTANTIN pour Thibault HENRIOUD, Béatrice JACQ pour Jonas CHEREAU

EXCUSES : Rachel ROBLES, Marise FAREZ, Audrey SAUCIAT

Monsieur CHEREAU a été élu secrétaire de séance.

Table des matières

01 – Délibération n°2021-129 : Compte-rendu du maire	3
02 – Délibération n°2021-130 : lecture et approbation du procès-verbal (PV) de la séance du 22 juillet 2021.....	5
03 – Délibération n°2021-131 : Fiche programme études Praz de lys	5
04 – Délibération n°2021-132 – Fiche programme rédaction schéma directeur de l'assainissement.....	9
05 – Délibération n°2021-133 - Subventions à verser (solde exercice 2021)	13
06- Délibération n°2021-134 - Validation d'un avenant (2400 € TTC changement des tirants) sur travaux orgues (amélioration proposée par le facteur d'orgue et pris en charge par l'association des grandes orgues)	16
07-Délibération n°2021-135 - Etat d'assiette coupes de bois 2022 – validation proposition ONF	16
08-Délibération n°2021-136 - Validation d'une proposition de motion émise par la fédération des communes forestières (eu égard notamment aux suppressions de postes à l'ONF notamment).....	18
09 – Délibération n°2021-137 – Validation du RPQS 2020 du service public de l'eau	20
10 – Délibération n°2021-138 – Validation du RPQS 2020 du service public de l'assainissement.....	21
12- Délibération n°2021-139 - Accompagnement Cantine (rentrée scolaire Sept 2021) – renouvellement de la convention « Les P'tits Bouts »	22
12-BIS Délibération n°2021-139BIS - Accompagnement Cantine (rentrée scolaire Sept 2021) – renouvellement de la convention avec le CLAP	22
13- Délibération n°2021-140 - SIVOM Haut Giffre : modifications statutaires du SIVM.....	23
14- Délibération n°2021-141 - Contrat de vacataire : renouvellement/prolongation.....	25
15- Délibération n°2021-142 – Marché de Voirie – attribution du 22 juillet 2021 du lot N°2 (Route de Loex).....	25
16- Points divers et d'informations	26

01 – Délibération n°2021-129 : Compte-rendu du maire

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Mr le Maire informe le Conseil de décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du Conseil (commande d'un montant supérieur à 10K€, arrêté, décisions d'urbanisme,...).

Le tableau correspondant est annexé au présent compte-rendu.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal,**

· **PREND ACTE** du compte-rendu du Maire

**A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**



Date	Commission	Type de décision	Décisions	Montant	Conseil informé	Date d'info
11/08/2021	Eclairage public	Commande	MARCHE A BON DE COMMANDE / ILLUMINATIONS - Degenèvre - cde 2021469 (budget 19856 €)	19 856.64 €	02/09	02/09/2021
06/08/2021	Electricité	Commande	Mise ne place patinoire : REALISATION RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DU PARKING SITUE A COTE DU FLORIAN, ROUTE DE CHEVALY - ENE	11 626.56 €	02/09	02/09/2021
			ALP ARCHITECTURE : REAMENAGEMENT ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT POUR LE CAMPING MUNICIPAL			
			PHASE 1 ETUDE DE FAISABILITE CONCEPTION PERMIS DE CONSTRUIRE 6 000 € HT			
			PHASE 2 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES 9 000 € HT			
			PHASE 3 DIRECTION DES TRAVAUX 10 000 € HT			
27/07/2021	Bâtiment	Commande		30 000.00 €	02/09	02/09/2021
27/08/2021	Véhicules	Commande	GAS OIL ROUTIER - SAS CHARVET LA MURE BIANCO - cde 2021493	6 750.00 €	02/09	02/09/2021

02 – Délibération n°2021-130 : lecture et approbation du procès-verbal (PV) de la séance du 22 juillet 2021

Après lecture par Monsieur le Maire, le conseil doit approuver le PV (complété) de la séance du 22 juillet 2021.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2021.

**A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

03 – Délibération n°2021-131 : Fiche programme études Praz de lys

L'élu référent présente aux conseillers un projet de fiche programme (transmise avec la convocation) pour validation par le conseil.

Monsieur le maire complète l'information aux conseillers en expliquant la genèse de cette consultation à des bureaux d'études spécialisés et en évoquant des demandes émises par certains administrés du Praz de Lys (urbanisme, socio-pros,...).

Il ajoute s'être entretenu avec Monsieur le maire de la commune de Mieussy au sujet du projet de création d'un comité station stratégique, projet à soumettre au conseil du 14 octobre 2021.

**Entendu la lecture de Monsieur POLLET-VILLARD, conseiller-délégué,
Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 4 contre (Esther ALTENA, Henri CHARLES, Alain CONSTANTIN, Thibault HENRIOUD)

- **APPROUVE** la fiche programme « études Praz de Lys » telle qu'annexée à la présente délibération.

**A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

Commune de Taninges 	FICHE PROGRAMME	N° programme 005 / 2021
		Date de création 02 / 09 / 2021

Nom du programme (définition générale) Etudes Praz de Lys				
Approbation en conseil municipal du : 02 Septembre 2021 (n° délibération)				
Budget Principal ☒ Eau ☐ Assainissement ☐ Cantine ☐ CCAS ☐				
Typologie				
Bâtiments ☒	Patrimoine ☒	Environnement ☒	Espaces naturels ☒	Forêts ☐
Animations ☒	Eau ☐	Assainissement ☐	Cultures ☐	Etudes ☒
Périmètre du projet (situer le projet : géographiquement, lieux de la commune, services concernés, compétences, partenariat avec autres communes ou communautés de communes, département, région, privés, ...) L'objet du projet est de valider collectivement un cahier des charges « études Praz de Lys avant diffusion à des bureaux d'études spécialisés en septembre 2021 (marché public) »				

1. Principaux livrables et enjeux attendus :

1.1 Principaux livrables (description des travaux, pré-études ou études à réaliser, modifications, ...)
Le cahier des charges ci-dessus comporte 5 lots, les candidats pouvant répondre à plusieurs lots notamment en groupement : - Mobilités - Tourisme 4 saisons - Commerces - Services publics - Hébergement-logements-hôtellerie Le lancement et l'exécution de chaque lot sera décidé par la commission, dans tous les cas, toutes les études seront restituées avant fin 2022.
1.2 Enjeux (mise en conformité réglementaire, transition écologique, réduction de risques, urbanisme et aménagement, qualité des services publics ou autres, réduction de dépenses de fonctionnement, ...)
- Environnement et mise en valeur des espaces naturels de Praz de Lys - Attractivité - Réduction des lits froids - Contribution à la stratégie de la station à moyen terme (feuille de route) en lien avec la CCMG (espace Valléen, mobilités,...) et à son identité propre - ...

Commune de Taninges 	FICHE PROGRAMME	N° programme 005 / 2021
		Date de création 02 / 09 / 2021

1.3 Contexte, cadrage, initialisation du projet (Petites villes de demain ou autres conventions/partenariats, exigences exprimées des autorités publiques, niveau de priorité retenu, concertations diverses, réunions de riverains, parents, réunions publiques, ...)

La commission décidera des modalités de concertation et de consultation, et en particulier auprès des socio-pros.

Coté hébergement et mise en dynamique de l'offre de location, les copropriétés importantes seront associées.

2. Risques, contraintes, facteurs clefs du succès :

2.1 Risques (événements susceptibles de se produire et de conduire à l'échec du projet, points de vigilance particuliers à suivre)

- Eligibilité subvention de la Région, voir du Département (intégration dans l'Espace Valléen ?)

2.2 Contraintes (événements imposés qui doivent être pris en compte dans la gestion du projet, réglementation, délai, techniques)

- Plu en cours
- Réglementation environnementale
- Feuilles de route proposées et Capacités financières

2.3 Facteurs clefs du succès (éléments sur lesquels il faut s'appuyer pour réussir le projet ...)

- Collégialité des analyses et des décisions
- Cohérence avec les démarches CCMG
- Cohérence avec les candidatures AMI déposées (Aout France 30/08, France Mobilité Sept 2021)

3. Eléments financiers – Marchés

3.1 Type de procédure d'achats envisagés

Procédure adaptée	Appel d'offres	Achats simples sous les seuils
-------------------	----------------	--------------------------------

3.2 Budget investissement 2022

Dépenses estimées		Recettes	
AMO		Auto financement	27 000
MOE		Subventions envisagées	
Etudes (investissements)	45 000	CD 74 sous réserve espace Valléen	9 000
		Région sous réserve espace Valléen	9 000
		Etat	
		Europe	
		Autres	
		Emprunts	
		Participations diverses	
Total dépenses	45 000	Total recettes	45 000

Commune de Taninges 	FICHE PROGRAMME	N° programme 005 / 2021
		Date de création 02 / 09 /2021

3.3 Budget fonctionnement			
Dépenses supplémentaires		Recettes supplémentaires	
	N.A		N.A
Total dépenses		Total recettes	

3.4 Calcul de retour sur investissement (en nombre d'années,,en cas de génération de recettes supplémentaires ou de dépenses en moins sur le fonctionnement)

4. Planning général

Actions	Date
Concertation - études (élus, citoyens, organismes, bureaux d'études)	
Consultation assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	N.A
Choix AMO	N.A
Consultation assistance à maîtrise d'oeuvre (MOE)	N.A
Choix MOE	N.A
Concertation, études avec AMO, MOE	N.A
Validation du dossier de consultation des entreprises (DCE)	Début-Sept 2021
Publication du DCE	Mi-Sept 2021
Date limite de remise des offres	Mi-Octobre 2021
Auditions et Analyse des offres	Fin Octobre 2021
Attribution, choix aux entreprises	Fin Novembre 2021
Notification aux entreprises	Décembre 2021
Préparation des études	T1 2022
Début des travaux	Mai 2022
Réception des études	T2 et T3 2022
Réception, clôture définitive du projet	T4 2022

5. Annexes (plans, études, schémas, ...)

04 – Délibération n°2021-132 – Fiche programme rédaction schéma directeur de l'assainissement

L'élue référent présente aux conseillers un projet de fiche programme (transmise avec la convocation) pour validation par le conseil.

Il complète son information aux conseillers en mentionnant le taux de subvention possible et certaines modalités techniques de mise en œuvre de cette étude.

Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la fiche programme « rédaction du schéma directeur de l'assainissement » telle qu'annexée à la présente délibération

A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET

Commune de Taninges 	FICHE PROGRAMME	N° programme 006 / 2021
		Date de création 02 / 09 /2021

Nom du programme (définition générale) Diagnostic et rédaction du schéma directeur de l'assainissement				
Approbation en conseil municipal du : 02 Septembre 2021 (n° délibération)				
Budget				
Principal ☐	Eau ☐	Assainissement ☒	Cantine ☐	CCAS ☐
Typologie				
Bâtiments ☐	Patrimoine ☐	Environnement ☐	Espaces naturels ☐	Forêts ☐
Animations ☐	Eau ☐	Assainissement ☒	Cultures ☐	Etudes ☒
Périmètre du projet (situer le projet : géographiquement, lieux de la commune, services concernés, compétences, partenariat avec autres communes ou communautés de communes, département, région, privés, ...) Suite à un rapport : concernant le réseau d'assainissement géré par VEOLIA. dit « de manquement » adressé à la collectivité en Sept 2020 par la (DDT). L'objet du projet est de choisir un BE qui nous établira le SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT. Ce schéma couvrira la commune toute entière, le but principal étant de déterminé les points sensibles de « mélange des eaux pluviales avec le réseau eaux usées.				

1. Principaux livrables et enjeux attendus :

1.1 Principaux livrables (description des travaux, pré-études ou études à réaliser, modifications, ...)
- Le point crucial du besoin et d'établir un diagnostic complet des réseaux EU et EP sur la commune. Ce travail passe : - Par une prise en compte des plans existants, (réseaux EU donnés par VEOLIA et EP. étudiés par BE NICOT). - Par une reconnaissance sur le terrain avec ces plans. - Par des vérifications physiques sur le terrain des différents réseaux (fluorescéine ou fumée) - Par l'établissement d'un rapport des constats des investigations du terrain - Par un apport complet mettant en évidence les dysfonctionnement constatés (points de mélange des eaux pluviales avec les EU) . - Par un établissement de Programme Travaux et en accord avec la commune de définir un programme pluriannuel
1.2 Enjeux (mise en conformité réglementaire, transition écologique, réduction de risques, urbanisme et aménagement, qualité des services publics ou autres, réduction de dépenses de fonctionnement, ...)
- Détermination exacte des points sensibles de « défauts » précisions apportées sur les anomalies. Améliorant le rendement de laSTEP. - Apports techniques sur la connaissance du réseau : mesures, inspections, - Identification de branchements - Objectivation et documentation des travaux à prévoir notamment réglementaires (2023 à 2026)

Commune de Taninges 	FICHE PROGRAMME	N° programme 006 / 2021
		Date de création 02 / 09 /2021

1.3 Contexte, cadrage, initialisation du projet (Petites villes de demain ou autres conventions/partenariats, exigences exprimées des autorités publiques, niveau de priorité retenu, concertations diverses, réunions de riverains, parents, réunions publiques, ...)
Règlementation (Ars,...)
Enquêtes auprès d'abonnés

2. Risques, contraintes, facteurs clefs du succès :

2.1 Risques (événements susceptibles de se produire et de conduire à l'échec du projet, points de vigilance particuliers à suivre)

- N.A

2.2 Contraintes (événements imposés qui doivent être pris en compte dans la gestion du projet, réglementation, délai, techniques)

- **Réglementation**
- **Feuilles de route proposées et Capacités financières**

2.3 Facteurs clefs du succès (éléments sur lesquels il faut s'appuyer pour réussir le projet ...)

- **Qualité des restitutions auprès de la Commission et compréhension**
- **Qualité de l'attributaire et références**

3. Eléments financiers - Marchés

3.1 Type de procédure d'achats envisagés

Procédure adaptée	Appel d'offres	Achats simples sous les seuils
-------------------	----------------	--------------------------------

3.2 Budget investissement 2022

Dépenses estimées		Recettes	
AMO		Auto financement	15 000
MOE		Subventions envisagées	
Etudes	50 000	CD 74	10 000
		Région	
		Etat	
		Europe	
		Agence de l'eau	25 000
		Emprunts	
		Participations diverses	
Total dépenses	50 000	Total recettes	50 000

3.3 Budget fonctionnement

Dépenses supplémentaires		Recettes supplémentaires	
	N.A		N.A
Total dépenses		Total recettes	

Commune de Taninges 	FICHE PROGRAMME	N° programme 006 / 2021
		Date de création 02 / 09 /2021

3.4 Calcul de retour sur investissement (en nombre d'années,,en cas de génération de recettes supplémentaires ou de dépenses en moins sur le fonctionnement)

4. Planning général

Actions	Date
Concertation - études (élus, citoyens, organismes, bureaux d'études)	
Consultation assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	N.A
Choix AMO	N.A
Consultation assistance à maîtrise d'oeuvre (MOE)	N.A
Choix MOE	N.A
Concertation, études avec AMO, MOE	N.A
Validation du dossier de consultation des entreprises (DCE)	Début Aout 2021
Publication du DCE	Début Aout 2021
Date limite de remise des offres	03/09/2021
Auditions et analyse des offres	Septembre 2021
Attribution, choix aux entreprises sur avis de la Commission	Conseil du 14/10/2021
Notification aux entreprises	15/10/2021
Préparation des études	Nov et Dec 2021
Début des études	Mai 2022
Réception des études	T4 2022
Réception, clôture définitive du projet	T1 2023

5. Annexes (plans, études, schémas, ...)

- Plans transmis par le délégataire
- RAD, RPQS,... transmis par le MOA

05 – Délibération n°2021-133 - Subventions à verser (solde exercice 2021)

L'élue référente présente aux conseillers le tableau général (transmis avec la convocation) du solde des subventions à verser pour validation par le conseil.

Elle rappelle aux conseillers la tenue de la commission des finances correspondante début juillet 2021, et le versement d'un 1^{er} acompte aux associations en avril 2021, pour un total de 119 425 €, et transmet des informations complémentaires sur quelques subventions.

Entendu la lecture de Madame TRIPOZ, adjointe,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 5 contre (Esther ALTENA, Henri CHARLES, Alain CONSTANTIN, Thibault HENRIOUD, Cédric BUFFET)

APPROUVE la liste des soldes des subventions à verser telle qu'annexée à la présente délibération, soit un total de 116 755 €.

A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET

SUBVENTIONS BUDGET PRINCIPAL 2021

N°	ACTION SOCIALE	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2021	TOTAL VOTE 2021	ACOMPTÉ VOTE AVRIL 2021	ACOMPTÉ VOTE JUILLET 2021	SOLDE A VERSER
1	ADMIR DU MARCELLY	7230	7230	4500		2730
3	Secours catholique	1000	1000	500		500
4	Secours populaire	1500	1000	500		500
5	Les P'tits Bouts (halte-garderie)	10000	9300	4500		4800
6	CLAP (Centre de loisirs)	60800	38000	20000		18000
69	Restaurants du cœur	pas donné	1000	500		500
70	Banque alimentaire 74	500	500	500		0
78	Etoile des neiges (nouvelle)	1000	1 000	500		500
	TOTAL	82 030 €	59 030 €	31 500 €	- €	27 530 €
N°	EDUCATION	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2021	TOTAL VOTE 2021	ACOMPTÉ VOTE AVRIL 2021	ACOMPTÉ VOTE JUILLET 2021	SOLDE A VERSER
7	Coopérative Scolaire Maternelle/Élémentaire	1800	1700	800		900
8	Coopérative Scolaire Primaire	7250	4500	4000		500
9	Coopérative Scolaire Mélan (Prom scolaire)					-
10	Coop scolaire Mélan (Classe découverte)					-
	Total ECOLE ELEMENTAIRE	7250	4500	4000	0	500
11	Coopé, Collège (Foyer)	0				-
12	Agent comp.- collège (voyage)					-
13	Association sportive Collège	1200	1100	500		600
14	Chorale collège Jacques Breil - 500 €					-
14	Agent comp.- collège classes spécialisées ski (EPLE) 150 €					-
15	Parents d'élèves: FGPE	AUCUN CHIFFRE	800	400		400
16	Comité de parents Autonome = Association dissoute					-
17	Plaisir de lire/association extérieur = 175 €	350	350	175		175
18	Loisirs Echanges / Cleder	3350	2350	1200		1 150
	TOTAL	13 950 €	10 800 €	7 075 €	- €	3 725 €
N°	ACTION CULTURELLE	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2021	TOTAL VOTE 2021	ACOMPTÉ VOTE AVRIL 2021	ACOMPTÉ VOTE JUILLET 2021	SOLDE A VERSER
20	MJC	40500	34500	16000		18 500
21	MJC bibliothèque	31500	31500	16000		15 500
	Total MJC	72 000 €	66 000 €	32 000 €	- €	34 000 €
24	Société philharmonique : fonctionnement	8000	8000	4000		4 000
	Société philharmonique : costumes					-
24b	Festival des musiques 2020					-
26	Batterie fanfare	ne demande pas de subvention cette année 2021 continué	0	0		-
27	Chorale de Taninges	450	450	450		-
28	Carillon de Taninges	2400	1200	600		600
28B	Musée harmonium	300	300			300
30	ARCADE bp		14500	7500		7 000
31	ARCADE - maison du patrimoine	39300	5500	2500		3 000
31	ARCADE - transfert subvention budget rm		14000	7000		7 000
	ARCADE - reversement pour vente de livres					-
	Total ARCADE	39 300 €	34 000 €	17 000 €	- €	17 000 €
32	Asso. Chartreuse de Mélan		0			-
33	Les Grandes Orgues	1500	1500			1 500
	TOTAL	123 950 €	111 450 €	54 050 €	- €	57 400 €
N°	SPORTS ET LOISIRS	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2021	TOTAL VOTE 2021	ACOMPTÉ VOTE AVRIL 2021	ACOMPTÉ VOTE JUILLET 2021	SOLDE A VERSER
35	Football club Taninges → H-Giffre FC	8000	7500	4000		3 500
37	Ski club de Taninges - Alpin	8500	7000	3500		3 500
39	La boule Jacquemarde = 305 € manque sirect	610	500	250		250
40	Société de chasse	600	450	250		200
41	Société de pêche	AUCUN CHIFFRE	500	250		250

	Société de pêche / fact poisson		0			-
42	USEP Taninges		0			-
43	Amicale de la pétanque = 305 € sous réserve	PAS DEMANDE	0			-
44	Les archers Jacquemards	700	700	350		350
44B	HAUT GIFFRE TRAIL TEAM	300	250	0		250
45	Arve Giffre hand-ball	7500	6000	3500		2 500
46	Taninges acrogym (TAG)	2000	1900	950		950
46B	Assoc du goudron et des plumes = 400 € sous réserve					-
47	Comité handisport Haute-Savoie = 100 € manque silet					-
47B	Ski club nordique (stage)	3000	1400			1 400
	Tennis	2000	1900	950		950
47C	Tennis (subvention exceptionnelle en 2019 participation installation électrique)					-
75	Foyer de fond	20000	19000	9500		9 500
	TOTAL	53 210 €	47 100 €	23 500 €	- €	23 600 €

N°	DIVERS COMMUNAL	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2021	TOTAL VOTE 2021	ACOMPTÉ VOTE AVRIL 2021	ACOMPTÉ VOTE JUILLET 2021	SOLDE A VERSER
48	Amicale des Sapeurs Pompiers	1000	1000	500		500
49	Amicale du Personnel municipal	5900	5500	2500		3 000
50	Anciens de Mélan (1200 € pour le 50 ^e anniversaire)		0			-
51	Club du 3e âge - Amis du pie = 350 € sous réserve	ne demande rien voir le MANIER DU 8 AVRIL	0			-
52	Anciens AFN	SELON CM	200			200
53	Donneurs de sang = MONTANT LOC SDF	300	300	300		-
54	Ancien combattants et prisonniers de guerre = 100 € ss réserve		0			-
55	Office du tourisme		0			-
55	OT/Annuité d'emprunt → complément de subvention		0			-
55	Office du tourisme transfert subv budget cm		0			-
	TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT OT		0			-
55	Office du tourisme (animation repas des anciens)	0	0			-
55	Office du tourisme - festigrat	5000	5 000 €		5 000 €	-
	TOTAL	12 200 €	12 000 €	3 300 €	5 000 €	3 700 €

N°	DIVERS	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2021	TOTAL VOTE 2021	ACOMPTÉ VOTE AVRIL 2021	ACOMPTÉ VOTE JUILLET 2021	SOLDE A VERSER
57	Aide aux agriculteurs de montagne syndicat agricole - SEA - collation		0			-
57 bis	Aide aux agriculteurs alpagistes (indemnité d'entretien des côtes aux propriétaires de bovins ou ovins)		0			-
60	PRIORITERRE/Assoc environnement défense - adhésion N'EXISTE PLUS		0			-
61	Asso. Du carillon Rhonalpin	2000				-
62	FRAPNA/protection nature		0			-
63	Nous Aussihandicapé		0			-
64	Croix Rouge	500	500			500
65	Prévention routière		0			-
67	Assoc ouverture sport adapté (ex LOSA)		0			-
71	Association des lieutenants de l'ouvèterie	200	100			100
72	Coopérative La brouette et le panier	200	200			200
	Coopérative La brouette et le panier / fact 2017 materiel		0			-
73	Groupeement Accidentés de la vie		0			-
74	Comité organisation "Tour de France" (Comité des fêtes Mleussy)		0			-
76	SAMOENS HANDI GLISS - VEISY MICHEL		0			-
77	FANFARE- 27 ^e BATAILLON CHASSEUR ALPIN		0			-
78	AMB ASSOMPTION MT BLANC COMBLOUX		0			-
	TOTAL	2 900 €	800 €	- €	- €	800 €
	TOTAL DES SUBVENTIONS DU BUDGET PRINCIPAL	288 240 €	241 180 €	119 425 €	5 000 €	116 755 €

TOTAL DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2021	TOTAL VOTE 2021	ACOMPTÉ 2021 VOTE EN AVRIL 2021	ACOMPTÉ 2021 VOTE EN JUILLET 2021	VOTE POUR SOLDE A VERSER SUR 2021
------------------------------------	-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

06- Délibération n°2021-134 - Validation d'un avenant (2400 € TTC changement des tirants) sur travaux orgues (amélioration proposée par le facteur d'orgue et pris en charge par l'association des grandes orgues)

L'élue référent présente aux conseillers la proposition du facteur d'orgue concernant le changement des tirants de jeux, apportant un confort supplémentaire aux organistes. A cet effet, l'association des grands orgues a accepté cette proposition et a confirmé à la Commune son accord pour une prise en charge financière) hauteur de **1500 €** sur les 2400 € TTC faisant l'objet de la présente demande d'avenant soit un dépassement sur le marché de 2.5% (pour rappel, le total du marché, soit 95604 € HT a été financé à 76% par les subventions du Département et de la Région).

**Entendu la lecture de Monsieur CARILLO, adjoint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'avenant de 2000 € HT (2400 € TTC) concernant le marché de restauration de l'orgue (attributaire David BRADESI), portant ainsi le marché de 95 604 € HT à 97 604 € HT.

**A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

07-Délibération n°2021-135 - Etat d'assiette coupes de bois 2022 – validation proposition ONF

L'élue référent présente aux conseillers un projet d'état d'assiette 2022 proposé par l'ONF (transmis avec la convocation) pour validation par le conseil, soit 250 m³ sur 2 Ha.

Sur la base du prix actuel du prix du bois sur pied (20 €/m³), le niveau de recette annuelle correspondante serait de l'ordre de 5 000 €.

Par ailleurs, il informe les conseillers de la tenue d'une réunion avec l'ONF est prévue le 22 septembre (travaux et aménagements prévisionnels sur 15 ans).

**Entendu la lecture de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'état d'assiette 2022 tel que proposé par l'ONF, annexé à la présente délibération, et à intégrer au budget 2022.

**A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**



Agence territoriale de la Haute-Savoie

COMMUNE DE TANINGES
Monsieur le Maire
Mairie 75 Avenue des Thézières
74440 TANINGES

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2022

Forêt de : TANINGES

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
32	IRR	250	2	2021	2022	ONF-TA - Transition d'aménagement		☒				

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression
(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

08-Délibération n°2021-136 - Validation d'une proposition de motion émise par la fédération des communes forestières (eu égard notamment aux suppressions de postes à l'ONF notamment)

L'élue référent présente aux conseillers un projet de délibération proposée par la fédération des communes forestières n'acceptant pas les décisions gouvernementales (suppression de poste à l'ONF,...).

Pour information, à l'origine de la création de l'ONF en 1964, le financement de l'ONF s'appuyait une contribution des collectivités locales à hauteur de 10% (leur évitant ainsi de recruter des agents communaux forestiers), les recettes issues de la vente de bois (en forte baisse), le versement d'une dotation par l'Etat (financement des prestations du RTM,...).

La fédération des communes forestières demande à l'Etat, en y associant les collectivités, un débat de fond sur un financement pérenne en soulignant par ailleurs que le service public forestier intervient aussi sur la protection des espaces naturels, des ressources en eau, sur la biodiversité et la faune, l'accueil du public,...

**Entendu la lecture de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

·**APPROUVE** la motion, ci-annexée proposée par la fédération des communes forestières (assemblée générale du 24 juin 2021), motion désapprouvant les décisions gouvernementales relatives au service public forestier (réduction des postes à l'ONF,...)

·**APPROUVE** l'ajout à cette motion comme suit : « Le conseil municipal s'associe à la fédération des communes forestières demandant à l'Etat, en y associant les collectivités, un débat de fond sur un financement pérenne ; le conseil municipal souligne par ailleurs que le service public forestier intervient aussi sur la protection des espaces naturels, des ressources en eau, sur la biodiversité et la faune, l'accueil du public, et contribue aux objectifs environnementaux européens et nationaux (forêts et absorption du carbone,...) ».

**A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**



Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDÉRANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 ;
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ;
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat État-ONF ;

CONSIDÉRANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;
- Une forte augmentation des conflits d'usage, liée aux changements sociétaux et au déconfinement, nécessitant des moyens de surveillance sur le terrain ;

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières ;
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises ;
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

09 – Délibération n°2021-137 – Validation du RPQS 2020 du service public de l'eau

Issu très principalement des données du RAD 2020 (rapport annuel d'activités du délégataire) présente par Véolia au conseil du 17 juin 2021, le conseil doit valider le RPQS 2020 pour le service de l'eau, rapport pré-validé par la DDT, et joint à la convocation.

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (SISPEA). Ce portail SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le portail SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport, issu des données transmises par le délégataire, est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Entendu la lecture de Monsieur BARNET, Dgs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (transmis aux conseillers et déposé sur le portail Sispea).
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le portail SISPEA

A Tanninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET

10 – Délibération n°2021-138 – Validation du RPQS 2020 du service public de l'assainissement

Issu très principalement des données du RAD 2020 (rapport annuel d'activités du délégataire) présente par Véolia au conseil du 17 juin 2021, le conseil doit valider le RPQS 2020 pour le service de l'assainissement, rapport pré-validé par la DDT, et joint à la convocation.

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (SISPEA). Ce portail SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le portail SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport, issu des données transmises par le délégataire, est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Entendu la lecture de Monsieur BARNET, Dgs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (transmis aux conseillers et déposé sur le portail Sispea).
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le portail SISPEA

A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET

12- Délibération n°2021-139 - Accompagnement Cantine (rentrée scolaire Sept 2021) – renouvellement de la convention « Les P'tits Bouts »

L'élue référente présente aux conseillers le projet de renouvellement de cette convention annuelle (mise à disposition de personnel nécessaire à l'accompagnement cantine) ; elle précise que les conditions restent inchangées soit une mise à disposition pendant 36 semaines (année scolaire) de deux agents pendant 2 heures et 10 minutes par jour (4 jours/semaine), facturés à 20.50 € TTC/heure, repas pris en charge par la commune.

**Entendu la lecture de Madame TRIPOZ, adjointe,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention annuelle mentionnée ci-dessus relative à la mise à disposition d'agents par l'Association des Ptits Bouts à la commune, personnel nécessaire à l'accompagnement cantine.

**A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

12-BIS Délibération n°2021-139BIS - Accompagnement Cantine (rentrée scolaire Sept 2021) – renouvellement de la convention avec le CLAP

L'élue référente présente aux conseillers le projet de renouvellement de cette convention annuelle (mise à disposition de personnel nécessaire à l'accompagnement cantine) ; elle précise que les conditions restent inchangées soit une mise à disposition pendant 36 semaines (année scolaire) de trois agents pendant 2 heures/jour (4 jours/semaine), facturés à 19 € TTC/heure, repas pris en charge par la commune.

**Entendu la lecture de Madame TRIPOZ, adjointe,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention annuelle mentionnée ci-dessus relative à la mise à disposition d'agents par le CLAP à la commune, personnel nécessaire à l'accompagnement cantine.

**A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

13- Délibération n°2021-140 - SIVOM Haut Giffre : modifications statutaires du SIVM

VU le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-17-1, L. 5211-19 et L. 5211-25-1 ;

VU le code des transports ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 juillet 1958 portant création du syndicat intercommunal à vocation multiples (SIVOM) à la carte du Haut-Giffre, modifié ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012292-0006 du 18 octobre 2012 portant création de la communauté de communes des Montagnes du Giffre, modifié ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Montagnes du Giffre du 12 juillet 2021 proposant une modification de ses statuts, en particulier la reprise de certaines compétences actuellement exercées par le SIVOM à la carte du Haut-Giffre : SPANC, insertion des personnes en difficulté, études, acquisition, viabilisation et réserves foncières des terrains nécessaires à l'extension de l'hôpital intercommunal ANNEMASSE-BONNEVILLE ;

VU la délibération du comité syndical du SIVM du Haut-Giffre du 27 juillet 2021 approuvant la modification de ses statuts : restitution de la compétence « travaux de voirie », retrait de la compétence transports scolaires et retrait de la commune des Gets ;

Considérant la volonté de dissoudre le SIVM du Haut-Giffre au 31/12/21 ;

Considérant, dans cette perspective, l'intérêt de procéder à la restitution aux communes membres concernées (Châtillon-sur-Cluses, la Rivière-Enverse, Mieussy, Samoëns, Taninges et Verchaix) de l'actuelle compétence optionnelle du SIVOM à la carte du Haut-Giffre intitulée « travaux de voirie » ; la communauté de communes des Montagnes du Giffre n'ayant pas souhaité récupérer cette compétence ;

Considérant que cette compétence concernait uniquement les travaux de fauchage et élagage des bords de voirie des communes grâce à un marché contractualisé par le SIVM pour le compte des communes adhérentes à cette compétence ;

Considérant que pour maintenir une mutualisation pour les prestations fauchage/élagage entre les communes concernées, il pourra être envisagé de mettre en place un groupement de commandes coordonné par la communauté de communes des Montagnes du Giffre ; chacune des communes restant libre d'y adhérer ou non ;

Considérant qu'en application des dispositions de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) et du code des transports, la qualité d'autorité organisatrice de la mobilité incluant la compétence « transports scolaires » a été transférée sur le périmètre de la communauté de communes des Montagnes du Giffre à la Région à compter du 1er juillet 2021 ;

Considérant que la convention conclue entre la région et la communauté de communes des Montagnes du Giffre portant délégation partielle de compétences en matière de transports scolaires ;

Considérant de ce fait qu'il est possible de constater de plein droit un retrait de la compétence « transports scolaires » des statuts du SIVOM à la carte du Haut-Giffre ;

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune des Gets du 26 juillet 2021 sollicitant son retrait du SIVOM à la carte du Haut-Giffre ;

Considérant que le retrait de cette commune présente également un intérêt dans la perspective de la dissolution du SIVOM à la carte du Haut-Giffre au 31/12/21 ;

Considérant que la restitution de la compétence « travaux de voirie » et le retrait de la commune des Gets implique de se prononcer sur les conditions à la fois du retrait de la compétence et du retrait de la commune ;

**Entendu la lecture de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **RETIRE** la compétence à la carte « travaux de voirie » du SIVM du Haut-Giffre
- **RESTITUE** cette compétence « travaux de voirie » aux communes adhérentes concernées par cette carte
- **ACCEPTE** la demande de retrait de la commune des Gets du SIVOM du Haut-Giffre
- **DETERMINE** qu'aucune condition financière et patrimoniale ne découle de la restitution de la compétence « travaux de voirie » et du retrait de la commune des Gets
- **CONSTATE** le retrait de plein droit de la compétence « transports scolaires »
- **APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires qui en découle telles qu'elles sont retranscrites dans les statuts modifiés transmis aux conseillers (transmis aux conseillers et disponibles auprès du SIVM)

**A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

14- Délibération n°2021-141 - Contrat de vacataire : renouvellement/prolongation

Monsieur le Maire propose au conseil un renouvellement d'un contrat de vacataire, et explique les besoins correspondants (gestion comptable d'anciens dossiers avec le comptable public, accompagnement sur les opérations de fin d'année, accompagnement sur la préparation au passage à la M57 au 1/1/2023 dont la régularisation d'opérations sur des comptes d'attente,...).

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 5 contre (Esther ALTENA, Henri CHARLES, Alain CONSTANTIN, Thibault HENRIOUD, Cédric BUFFET)

- APPROUVE la reconduction du contrat de vacataire à l'identique de la délibération du 17 juin 2021 soit 10 heures environ par semaine, applicable du 01 octobre 2021 au 31 Janvier 2022.

**A Taninges, le 22 juillet 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

15- Délibération n°2021-142 – Marché de Voirie – attribution du 22 juillet 2021 du lot N°2 (Route de Loex)

Lors du conseil du 22 juillet, sur proposition de la commission de choix, le conseil avait délibéré à l'unanimité en faveur du candidat NGE quant à l'attribution du lot N°2 (Route de Loex) pour un montant de 21 114 € HT soit 25 336.80 € TTC. Mr AMOUDRUZ, adjoint, explique qu'il s'avère techniquement nécessaire d'opter pour la variante « enrobé projeté », variante initialement autorisée dans le DCE et intégrée dans l'offre initiale du candidat, et correspondant à une majoration de 7400 € HT soit 8880 € TTC.

Entendu la lecture de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le nouvel acte d'engagement du lot N°2 à établir soit 28 514 € HT, 34 216.80 € TTC.

**A Taninges, le 2 septembre 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

16- Points divers et d'informations

- Forum des associations du 4 Septembre : exigence du contrôle du passe sanitaire, organisation prévue,...
- Rencontre agents/élus du 3 Septembre
- Visite de la STEP du 11 septembre animée par Véolia : rappel et distribution des invitations
- Réunion avec le Département : Fermeture de la Ravine du 30/8 au 22/10
- Inauguration du pont des Nants le 25 septembre 2021 11H : invitations à envoyer vers le 13/9
- Association les Ptit's bouts : l'association fête ses 30 ans le 25 septembre de 11H à 17H à la chartreuse de Mélan.
- Points sur les travaux en cours ou proches : UFT Praz de Lys (dont avenants à envisager suite augmentation du prix du bois et la présence non prévue de roches ayant généré des surcoûts en terrassement), MJC (logement du principal, remplacement de la chaudière)
- Commission de choix, suite appel à candidatures : Rédaction schéma directeur de l'assainissement (Cedric BUFFET, Jonas CHEREAU, Fernand DESCHAMPS, Gilles PEGUET), Etudes Praz de Lys (Gaelle MOGENIER, André POLLET-VILLARD, Yannick CHARVET, Alain CONSTANTIN, Gisele TRIPOZ, Cedric BUFFET, Jonas CHEREAU, Fernand DESCHAMPS, Gilles PEGUET), Travaux chaudière MJC (Jonas CHEREAU, Fernand DESCHAMPS, Laurent PERRIER, Gilles PEGUET)
- Urbanisme : nouveau service électronique (SVE) offert aux petitionnaires, flyer SVE de la CCMG transmis
- PVD : information sur le recrutement en cours du chef de projet, réception de la convention signée par le Préfet
- Point sur la rentrée scolaire
- Point sur la crise sanitaires et les nouvelles instructions préfectorales
- Aires de jeux : informations du Maire sur les nécessaires mises en conformités, et les dépenses prévisionnelles correspondantes à prévoir en 2022
- Camping municipal : transmission à chaque conseiller des cumuls chiffres d'affaires à fin Aout 2021 avec le rappel des années précédentes (comparatif)